



Mairie  
de  
VILLEBOIS 01150

## **COMPTE RENDU SOMMAIRE** **DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 14 AVRIL 2022**

L'an deux mille vingt-deux et le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Commune de VILLEBOIS, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Emilie CHARMET, Maire.

**Présents :** E. CHARMET, G. D'ANDREA, I. FRADIN DE BELLABRE (pouvoir Y. CHAUDET), G. POLONI (pouvoir G. CROST,) V. BARTOLINI (arrivée à 19h48), Y. MERMIN (pouvoir E. ROYER), N. RODIN-DUFOUR, H.SAN MARTIN, J. VANARET.

**Absents excusés :** E. ROYER (excusé), G. CROST (excusée) J. LACROIX (excusée) Y. CHAUDET

**Absents :** C. DURAND, P. GUILLET

**Secrétaire de séance :** Chanel BRISEBARRE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h21.

### **1. Lecture du compte-rendu du Conseil municipal du 28 mars 2022 :**

Après lecture, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2. Fixation des taux d'imposition 2022 :**

Après avoir rappelé au Conseil Municipal les nouveaux taux d'imposition actuellement en vigueur, notamment suite à la compensation de la perte de la taxe d'habitation par le reversement de la part départementale à la commune, le Maire propose de maintenir les taux actuels :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) = 21,31%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) = 34,80%

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. Subventions aux personnes de droit privé :**

Le Maire et la commission Finances ont établi la liste des subventions (en plus de celles déjà délibérées pour les associations de Villebois) pouvant être attribuées aux associations et établissements pour le budget 2022, selon les demandes présentées et conformément aux dispositions précédemment définies par le Conseil municipal. La proposition est la suivante :

#### **Subventions de fonctionnement :**

- **Permanent**es - associations à conserver : **2 740.50 €**

ADAPA : 1540,50€ (selon le nombre d'habitants)

Amicale des SP : 1000 €

Les Restos du Cœur : 200€

- **Subvention de fonctionnement 2022 Établissement scolaire (50€ par élève) : 400€**

Lycée Saint Sorlin - 4 élèves : 200€

Lycée privé Rural de l'Ain - 1 élève : 50€

CFA BTP Ain – 1 élève : 50€

CFA Péronnas – 1 élève : 50€

EFMA AURA – 1 élève : 50€

- **Subvention de fonctionnement 2022 autre : 100 €**

MARPA Serrières de Briord : 100€

**Subvention Projet 2022 VILLEBOIS : 500 €**

École de Villebois, participation au voyage scolaire des élèves de CM1-CM2 : 500€

Des précisions sont apportées sur la récurrence de l'attribution de subventions : mises à part les subventions à l'ADAPA (sous convention) et à l'Amicale des SP, les autres subventions ne peuvent être attribuées que si une demande est déposée et répond aux conditions d'attribution des subventions, en fonction du budget alloué.

Concernant le voyage scolaire, un conseiller s'interroger sur le caractère exceptionnel ou non de la demande. Il est répondu que c'est la première fois que nous recevons ce type de demande de la part de l'école, sur ce mandat. Le but est de limiter le reste à charge des parents dans cette période compliquée.

**Adopté à l'unanimité.**

#### 4. Projets de dépenses d'investissement et affectation des résultats

##### Budget Communal 2022 à l'investissement :

La liste des projets prévus au budget 2021 et reportés au budget 2022 est listée.

À ces projets, s'ajoutent l'extension du parking place Louis Hély Vivet qui sera étudiée par la Commission Travaux afin de répondre aux besoins de stationnement, l'achat d'outillage pour les services techniques et le renouvellement de la machine à laver et du sèche-linge de l'école :

<b>BUDGET COMMUNAL 2022 - INVESTISSEMENT</b>	Prix TTC
Débroussailleuse	800,00 €
Mini tracteur et accessoires après déduction de la reprise de l'ancien	50 500,50 €
Perceuse à colonne	700,00 €
Arrosage stade de football	6 000,00 €
Agrandissement du parking de Bouis	22 000,00 €
Aménagement parc	15 500,00 €
Restauration Monolithe	19 300,00 €
Plantation arbre place du cimetière	445,00 €
Four communal	29 000,00 €
Affichage légal numérique et vitre	15 000,00 €
Machine à laver et sèche-linge école	989,26 €
Renouvellement vestes anti-feu Pompiers	6 557,72 €
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>167 292,48 €</b>

Ainsi, concernant l'excédent de la section de fonctionnement qui représente **92 079,78 €** :

- **33 150,05 €** sont nécessaires aux projets d'investissement reportés et nécessaires ainsi qu'à l'équilibre du budget.
- **58 929,73 €** seront alors conservés pour la section de fonctionnement afin de faire face aux augmentations de tarifs d'électricité et de fuel, ainsi qu'aux travaux de toiture, de façade et de voirie à supporter.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'excédent de la section d'investissement ne peut qu'être reporté dans les recettes de cette même section, donc aucune répartition n'est à envisager.

#### Budget Eau et assainissement 2022 :

Seuls les travaux d'entretien du réseau sont actuellement à prévoir, et les résultats positifs du budget 2021 permettent de conserver les excédents d'exploitation et d'investissement chacun dans leur section.

Ainsi, aucun virement de la section d'exploitation n'est nécessaire à celle de l'investissement.

La Commission Travaux

**Adopté à l'unanimité.**

#### 5. Vote du budget primitif 2022 de la Commune

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2022 de la Commune qui est équilibré comme suit :

##### **Section de fonctionnement :**

Recettes : 656 975,51 €

Dépenses : 656 975,51 € : **adopté à l'unanimité**

Les changements importants à retenir et qui ont été déterminants dans l'élaboration du budget 2022 sont les suivants :

- 25 000 € environ de recettes d'impôts directs (taxe d'habitation, foncière...)

+ 45% d'augmentation du prix du fuel

+ 36% d'augmentation du prix de l'électricité

Environ 30 000 € de dépenses de travaux de toiture, voirie et façade nécessaires et non reportables

##### **Section d'investissement :**

Recettes : 208 202,06 €

Dépenses : 208 202,06 € : **adopté à l'unanimité**

#### 6. Vote du budget primitif 2022 du budget Eau et Assainissement

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget 2022 du budget de l'eau et de l'assainissement qui est équilibré comme suit :

##### **Section d'exploitation :**

Recettes : 328 945,04 €

Dépenses : 328 945,04 € : **adopté à l'unanimité**

##### **Section d'investissement :**

Recettes : 225 144,10 €

Dépenses : 225 144,10 € : **adopté à l'unanimité**

## 7. Chèques Amblamex

La commission Vie du village a souhaité offrir un chèque cadeau Amblamex de 50 euros aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> gagnants du concours de sapins 2021. **Adopté à l'unanimité.**

## 8. Informations diverses

La distribution de sacs jaunes aura lieu à l'atelier communal, rue des Tilleuls :

- Les vendredis 6 et 13 mai 2022 de 16h30 à 19h
- Les samedis 7 et 14 mai 2022 de 9h à 12h

La séance est levée à 21h31

VILLEBOIS, le 14 avril 2022,

Le Maire,  
Emilie CHARMET

